

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/ZAF/29
10 août 2000

(00-3286)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Le Secrétariat a reçu de la délégation de l'**Afrique du Sud**, le 13 juillet 2000, la notification ci-jointe concernant les engagements en matière de soutien interne pour **1998** (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents).

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE*: 1998***Mesure globale du soutien totale courante*

Niveau d'engagement concernant la MGS totale pour la période en question	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la Section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci-joints)
1	2	3
2 183,374	Millions de Rand	820,130

* Campagnes de commercialisation telles qu'indiquées dans le tableau explicatif DS:5.

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures exemptées de l'engagement de réduction - "Catégorie verte"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (millions de rand)	Sources des données
1	2	3	4
1. Services de caractère général	i) Construction d'installations hydrauliques (infrastructure): Construction d'installations hydrauliques agréées pour permettre aux producteurs d'utiliser plus efficacement la terre.	0,556	Département de l'agriculture
	ii) Conservation des ressources et gestion de l'environnement: Encourager l'utilisation durable des ressources agricoles naturelles, à savoir le sol, les ressources en eau et la végétation, ainsi que la protection de l'environnement.	238,778	"
	iii) Services vétérinaires: Encourager la production et la santé animales ainsi que la qualité des produits d'origine animale grâce à la définition de critères et de normes ainsi qu'à la fourniture et à la coordination de services.	203,861	"
	iv) Services phytosanitaires et contrôle de la qualité: Encourager la production végétale et la qualité des produits végétaux grâce à la définition de critères et de normes ainsi qu'à la fourniture et à la coordination de services.	31,872	"
	v) Services agro-économiques: Encourager l'utilisation optimale des facteurs de production, réglementer et coordonner la commercialisation et la politique de commercialisation des produits agricoles, fournir des informations et des conseils sur les tendances de l'économie agricole et réglementer le mouvement coopératif.	118,836	"
	vi) Services auxiliaires et connexes: Fourniture de services auxiliaires dans les domaines suivants: diffusion de l'information, liaison entre industries agricoles, services de bibliothèque et recherche contractuelle effectuée par des institutions, formation en cours d'emploi, liaison internationale, transports publics et contributions aux activités de conservation des sols.	96,212	"
	vii) Recherche agricole: Contribution aux dépenses, à la formation, à l'amortissement, aux salaires et à l'entretien du Conseil de la recherche agricole et aux budgets provinciaux dans le cadre général de la recherche agricole.	393,196	"
	viii) Vulgarisation et formation: Services de vulgarisation et de formation fournis par les départements provinciaux de l'agriculture aux agriculteurs et au personnel.	288,179	"
	ix) Administration: Assurer la gestion d'ensemble du Département de l'agriculture et fournir des services administratifs spécialisés (ce qui comprend une participation à la définition de la politique, des services de gestion et des services consultatifs, des services du personnel et des services financiers ainsi que des services juridiques).	551,966	"

1	2	3	4
	x) Services de génie agricole: Encourager l'utilisation durable des ressources agricoles naturelles, concevoir et élaborer des produits du génie agricole, fournir des cuves pour bain antiparasitaire dans les régions rurales, mettre en œuvre des programmes de mécanisation, entretenir le paysage et autres services.	92,690	Département de l'agriculture
2. Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles	i) Subventions en cas d'inondation: Permettre aux producteurs de rétablir la situation telle qu'elle était avant les dégâts dus aux inondations.	6,800	"
	ii) Aide en cas de catastrophe due à la sécheresse: Aide aux coopératives agricoles et aux agriculteurs en cas de catastrophe due à la sécheresse pour prévenir l'effondrement de l'infrastructure rurale à la suite de perte de revenus et de faillites et permettre aux producteurs de continuer à produire.	14,072	"
	iii) Mesures d'encouragement à l'achat d'aliments du bétail: Permettre aux producteurs d'entretenir un cheptel minimal pendant une période de sécheresse prolongée.	0	"
	iv) Transport de bétail sur pied et de fourrage: Permettre aux producteurs dans les régions touchées par la sécheresse de continuer à nourrir leur bétail.	0	"
	v) Transport d'eau: Aide aux personnes et au bétail dans les régions touchées par la sécheresse.	0	"
	vi) Subventions au titre du contingentement de l'eau: Permettre aux producteurs utilisant des réseaux d'irrigation de survivre pendant une sécheresse afin qu'ils puissent continuer à employer leurs ouvriers agricoles et pour empêcher l'effondrement de l'infrastructure de la région.	2,580	"
	vii) Subventions au titre de dégâts causés par un incendie: Indemnisation des pertes subies en raison des dégâts causés par un incendie.	0	"
	viii) Subventions visant à éviter une mise sous séquestre: Éviter dans toute la mesure du possible la mise sous séquestre d'exploitations sur lesquelles la situation peut être rétablie et dont l'exploitant poursuivra ainsi ses activités dans le secteur de l'agriculture.	0	"
	ix) Remboursement coordonné de dettes ingérables (subvention): Placer si possible sur la voie du rétablissement financier tous les agriculteurs qui ont suivi des pratiques financières et agricoles saines et correctes mais qui, par suite d'un concours de circonstances indépendantes de leur volonté comme la sécheresse et des revers économiques, se sont surendettés ou ont dû faire face à une détérioration continue de l'état de leur dette. Cette opération doit s'effectuer avec l'aide et l'action coordonnée de tous les financiers.	0	"
	x) Forages: Réalisation de forages pour l'approvisionnement en eau du bétail en cas de sécheresse.	0	"
	xi) Programme provisoire de régénération des pâturages naturels: Il s'agit d'une mesure provisoire, appliquée jusqu'à ce qu'un programme de régénération des pâturages naturels entre en vigueur, au profit des éleveurs qui, dans des régions déterminées, se voient contraints de laisser aux pâturages naturels le temps nécessaire à une régénération après avoir subi des dégâts dus à une sécheresse prolongée.	0	"

1	2	3	4
3. Ajustement des structures: programmes relatifs aux ressources	i) Conversion des terres de faible rendement: Permettre aux producteurs de réduire la superficie des terres labourées de faible rendement sur lesquelles la production végétale est aléatoire et de les convertir en pâturages mieux adaptés (même si le revenu potentiel qu'ils offrent est plus faible) au climat spécifique de la région (généralement une région plus sèche).	5,000	Département de l'agriculture
4. Programmes de protection de l'environnement	i) Conservation des sols: Financement d'activités essentielles en matière de conservation des sols en vue de les améliorer et de les protéger.	50,950	"
5. Programmes d'aide régionale	i) Aide au développement: Fournir aux producteurs des régions non développées et défavorisées une aide au développement visant à encourager le développement rural et agricole en tant que partie intégrante du programme de développement.	399,344	"
6. Autres	i) Aide aux coopératives agricoles: Aide aux coopératives agricoles qui se trouvent dans une situation financière difficile en raison de la sécheresse et de revers économiques. Cette aide a pour objet de maintenir l'infrastructure de l'économie rurale dans des régions spécifiées.	0	"
	ii) Subventions au titre d'un programme d'aide spéciale aux apiculteurs: Indemniser les apiculteurs qui ont subi des pertes à la suite de l'infiltration d'abeilles pillardes du Cap, pour les dédommager des dépenses nécessaires à la réinstallation des essaims.	0	
TOTAL GÉNÉRAL		2 494,892	

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Calcul de la mesure globale du soutien totale courante*

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après) (millions de rand)	Mesures du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après) (millions de rand)	MGS totale courante (globale) (millions de rand)
1	2	3	4
Sucre	805,67		805,67
Thé	14,46		14,46
Coton	-4,81		-4,81
MGS totale autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9 ci-après)			<i>de minimis</i>
Total: MGS totale courante			820,13

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché*

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (rand/tonne)	Prix de référence extérieur (d'après le document G/AG/W/30) (rand/tonne)	Production visée (milliers de tonnes)	Redevances/prélèvements connexes (millions de rand)	Soutien total des prix du marché (millions de rand)	Sources des données
1	2	3	4	5*	6	7	8 ((4-5*6)-7)	9
Sucre**	1 ^{er} avril 1998	Soutien des prix	2 309,00	1 120,26	1 129,67	0	805,67	Département de l'agriculture
Thé	1 ^{er} juillet 1998	"	12 500,00	11 123,02	10,50	0	14,46	"
Coton***	1 ^{er} avril 1998	"	8 100,00	8 110,83	38,25	4,40	-4,81	"
							820,13	

* Taux de change du rand par rapport au dollar EU utilisés pour le calcul du prix de référence extérieur: 1986-1988: 2,1973
1998: 5,5316

** Le soutien au sucre a été multiplié par 0,6 pour convertir le soutien à la branche de production en proportion de soutien aux planteurs de canne à sucre (60 pour cent). Pour calculer la MGS, il n'a pas été tenu compte des différences de qualité dans la comparaison entre le prix administré (sucre raffiné) et le prix de référence extérieur de la période de base (sucre brut essentiellement).

*** La mesure négative du soutien pour le coton n'est pas incluse dans le soutien total des prix du marché.

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures globales du soutien par produit: Versements directs non exemptés*

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué (rand/tonne)	Prix de référence extérieur (d'après le document G/AG/W/30) (rand/tonne)	Production visée (milliers de tonnes)	Versements directs totaux liés aux prix 7 $((4-5)*6)$	Autres versements directs non exemptés (millions de rand)	Redevances/prélèvements connexes	Versements directs totaux (millions de rand) 10 $(7+8-9)$	Sources des données 11
Il n'a été effectué aucun versement direct non exempté aux branches de production.										Département de l'agriculture

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit*

Désignation des produits initiaux	Campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit (avec détail des calculs)	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:5) (millions de rand)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6) (millions de rand)	MGS totale (millions de rand)	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8-9)	11
Sucre	1 ^{er} avril 1998	Soutien des prix					805,67	0	805,67	Département de l'agriculture
Thé	1 ^{er} juillet 1998	"					14,46	0	14,46	"
Coton*	1 ^{er} avril 1998	"					-4,81	0	-4,81	"
									820,13	

* La mesure négative du soutien pour le coton n'est pas incluse dans le calcul de la MGS totale.

SOUTIEN INTERNE: Afrique du Sud**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1998***MGS autre que par produit*

Type(s) de mesure(s)	Exercice budgétaire 1998/1999	Dépenses budgétaires ne portant pas sur des produits déterminés (millions de rand)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs)	Redevances/ prélèvements connexes	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (millions de rand)	Sources des données
1	2	3	4	5	6 (3+4-5)	7
1. Dépenses de combustibles et d'administration pour les coopératives		0			0	Département de l'agriculture
2. Programme garanti par l'État (Banque foncière et agricole)		0			0	"
3. Bonification d'intérêt pour les coopératives		0			0	"
4. Bonification d'intérêt pour les producteurs		18,537			18,537	"
5. Subvention au titre des combustibles		0			0	"
6. Affectation des ressources		22,00			22,00	"
7. Logements pour ouvriers agricoles		0			0	"
MGS autre que par produit totale:					40,538 <i>(de minimis)</i>	
Valeur totale de la production agricole (Bilan économique de l'agriculture sud-africaine, Département de l'agriculture, Direction des renseignements statistiques):					42 702,00	
Soutien interne autre que par produit, en pourcentage de la valeur totale de la production:					0,09%	